



Géopolitique de la Jordanie

Mémoire de géopolitique
du Commandant Hadi Tjahjanto
dans le cadre de l'étude dirigée
" Géopolitique du Proche et Moyen-Orient"

Directeur : Ambassadeur Marc BONNEFOUS

Avril 2001

FICHE DE PRESENTATION

1. Titre complet du document : Géopolitique de la Jordanie.
2. Identité de l'auteur : CDT Hadi Tjahjanto. (l'armée de l'Air d'Indonésie)
3. Date de rédaction : Avril 2001
4. Division / Groupe : A-6.
5. Nature du travail : Mémoire de Géopolitique
6. Synthèse du document : la guerre de juin 1967 a eu un impact très fort sur la Jordanie. Il a perdu sa province la plus riche économiquement. En outre il a été contraint d'une part à accepter les palestiniennes qui ont quitté leur pays et d'autre part à soutenir l'Irak pendant la guerre contre l'Iran, puis il a rompu avec l'Irak quand la guerre du Golfe a éclaté. Trois ans plus tard, le roi Hussein a décidé de signer le trait de paix avec Israël en 1994.
7. Mots clés : Jordanie, conflit israélo-palestinien.

Géopolitique de la Jordanie

Sommaire

Partie I :

Le contexte physique
Données Géographiques
Données Démographiques
Données religieuses

Partie II :

Le contexte Historiques
La Jordanie dans l'Histoire
L'action passée

Partie III :

Le cadre économique-militaire
L'économie actuelle
Les relations avec les pays voisins
Le système politique actuel

GEOPOLITIQUE DE LA JORDANIE

Table des matières

	Page
Introduction	1
Partie I : Le contexte physique	2
1.1 Données géographiques	2
1.2 Données démographiques	4
1.3 Données religieuses	4
Partie II : Le contexte historique	8
2.1 La Jordanie dans l'histoire	8
2.2 L'action passée	10
2.2.1 Le mandat britannique	10
2.2.2 La guerre de Palestine	11
2.2.3 Hussein roi de Jordanie	12
2.2.4 De crise en complot	13
2.2.5 La guerre de juin 1967	16
2.2.6 Une union jordano-palestinienne	18
2.2.7 La recherche d'un compromis	19
3.2.2 Les relations avec les Etats-Unis et La Russie	21
2.2.8 La crise du Golfe	22
Partie III : Le cadre économique-politique	23
3.1 L'économie actuelle	23
3.2.1 Les relations avec les pays voisins	25
3.3 Le système politique actuel	26
Conclusion	28

INTRODUCTION

La Jordanie, plus exactement le royaume Hachémite de Jordanie s'étend sur les confins de la péninsule arabique au sud, la Syrie au Nord, Israël à l'ouest et l'Iraq à l'Est. Ce pays arabe apparaît comme une terre de paradoxes sur laquelle les projecteurs de l'actualité sont braqués depuis une trentaine d'années. Un rapide coup d'œil jeté sur une carte du Proche-Orient rappelle que la Jordanie occupe une position - clé entre l'Afrique et l'Asie, ou plus précisément entre l'Egypte, la péninsule arabique et ses champs pétrolifères, la région de la côté orientale de la Méditerranée et la Mésopotamie. Très curieusement, mais en apparence seulement, une si périlleuse situation pour un si petit pays s'est révélée être un facteur d'équilibre depuis la levée du Mandat britannique sur la Palestine. En partie grâce à la sagesse du roi Abdallah, puis à l'intelligence politique et au courage du roi Hussein, en partie en vertu du principe bien connu de l'abaissement mutuel des forces exerçant leur poussée en sens contraire. Jusqu'à présent, les diverses convoitises dont le pays est l'objet se sont toujours éteintes les unes après les autres.

Assez peu peuplé, et de façon très inégale, le territoire fut un lieu de passage de conquérants, de nomades en quête de pâture et de caravanes de négociants. Les Egyptiens, les Assyriens, les Babyloniens, les Perses, les Grecs et les Romains y firent tour à tour une histoire que subirent les habitants de ce pays jusqu'à l'avènement de l'Islam qui vit déferler les Arabes à partir du Hedjaz ; mais en fait l'arabisation de cette contrée était depuis longtemps en cours, au moins depuis la sortie du désert du premier Nabatéen. L'une des plus fameuses migrations de tous les temps, l'exode des Hébreux de l'Egypte vers la terre promise, y connut une bonne partie de ses péripéties, ce dont témoigne la Bible. Terre biblique, la rive Est du Jourdain la fut à l'occasion des démêlés des royaumes ammonite, moabite, et Édomite avec les israélites, non seulement pendant l'exode, mais aussi après leur installation en Terre promise.

Finalement, la Jordanie est devenue un pays tranquille bien qu'il doit passer par des problèmes politiques très sérieux. Le commerce extérieur est très important pour la stabilisation du pays. Pour cela et pour mieux montrer l'importance de la géopolitique de la Jordanie, il convient de se plonger un peu dans son contexte historique à partir de 1949 jusqu'à la signature du traité de paix avec Israël en 1994.

I. LE CONTEXTE PHYSIQUE

1.1 DONNEES GEOGRAPHIQUES

La superficie totale de la Jordanie est de 91.840 km², dont les quatre cinquièmes sont occupés par des steppes et des déserts, à une altitude variant entre 394 m en dessous du niveau des mers libres et 158 m. Le pays est particulièrement intéressant au point de vue géologique.¹ L'altitude négative de 394 m sur les rives de la mer Morte, dans la faille la plus profonde de l'écorce terrestre, trahit la forte originalité géomorphologique de cette partie du globe, une originalité qui n'est pas, on s'en doute, sans influences sur le climat et par conséquent, sur le destin des hommes, par le biais de leurs productions agricoles depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours. Cette déformation tectonique qui s'étend en Jordanie et bien évidemment de l'autre côté de la frontière, dans la vallée du Jourdain jusqu'à sud de la mer Morte, apparaît nettement sur une carte avec l'étroit sillon du golfe d'Aqaba, prolongé par la mer Rouge. Mais elle s'allonge aussi, au nord du lac de Tibériade par la Beqaa au Liban, la vallée de l'Oronte, en Syrie, la cuvette du lac de la Dépression, au nord d'Antioche, en Turquie, où elle termine au sud de Maras, en totalisant ainsi près de 5.000 km.²(voir annexe 1)

L'hypothèse, discutée mais la plus couramment admise, pour expliquer la formation de cette géologie de la partie Ouest de la vallée du Jourdain sur une distance de 107 km vers le Nord est la suivante. Ce mouvement se serait produit en deux étapes, l'une au Miocène et l'autre vers la fin de l'ère tertiaire, il y a environ un million d'années. Il provoqua l'élévation des couches situées de part et d'autre de la faille et fut accompagné d'épanchements de laves basaltiques. Des secousses telluriques retouchèrent cette faille, notamment celle qui vit l'extension de la mer Morte au sud de la presqu'île de Lisan. Elles ont pu être à l'origine du récit biblique de l'anéantissement de Sodome et de Gomorrhe. À une époque encore plus reculée, la mer recouvrit à plusieurs reprises les terres où s'étend l'actuelle Jordanie. Elle se retira en plusieurs phases durant l'ère tertiaire, à l'Eocène lorsqu'émergèrent, semble-t-il, les montagnes d'Ajlûn et à l'Oligocène, pour la région qui s'abaisse vers la péninsule arabique, après avoir provoqué la constitution de grès (dans la région de Pétra notamment) et le dépôt de calcaires et de marnes.

¹ 2001 Hachette Multimédia / Hachette Livre, Géographie physique, Jordanie.

² Les guides bleus - hachette, 1979 le cadre physique general

Les quatre étages de la Jordanie, à partir de la faille du Ghor ou de la Araba, s'ordonnent , à l'est. Trois autres régions naturelles principales, mutuellement très différenciées. Il y a en premier lieu une zone montagneuse qui apparut sans doute à l'Eocène mais se suréleva lorsque se produisit la fracture du Ghor, puis en second lieu un haut plateau assez étroit, où se trouve la capitale du pays, et enfin une zone désertique qui grosso modo, commence au - delà de la voie ferrée du Hedjaz. À chaque étage correspond évidemment un climat différent. Une chaîne bonne montagneuse s'élève sur une bonne partie de la Jordanie et s'interpose entre le littoral méditerranéen et Ghor.³

Le Ghor est une dépression d'origine tectonique qui s'étend de la vallée du Jourdain jusqu'au golfe d'Aqaba. Le sol de la vallée du Jourdain est principalement formé de sédiments alluvionnaires reposant sur un sous-sol crétacé. Les terrasses se superposant de part et d'autre du couloir central où coule le Jourdain, témoignent des dépôts successifs dus aux variations du niveau de la mer intérieure qui a envahi le Ghor au moment des différentes périodes humides du début de l'ère quaternaire. Au sud la mer Morte prolonge le Ghor sur une longueur de 76 km et sur une largeur d'environ 15 km. Le niveau de cette mer se trouve à 394 m, le fossé atteint donc 793 m au-dessous du niveau des mers libres et sa plus grande profondeur étant de 399 m, le fossé atteint donc 793 m au-dessous du niveau des océans. La vallée du wadi Aqaba, longue de 180 km prolonge la dépression centrale jusqu'au golfe d'Aqaba avec un relèvement culminant à 240 m d'altitude, interceptant les communications entre le bassin de la mer Rouge et la mer Morte qui ne furent jamais réunis. À une époque où les précipitations furent beaucoup plus considérables que de nos jours, une longue nappe d'eau s'étendit du lac de Tibériade jusqu'au sud de la mer Morte. Des vallées et des gorges, parfois très impressionnantes, ont été creusées par la rivière. À l'Ouest le long de la mer Morte et plus au nord, les monts de Judée dressent de ce côté une fantastique muraille minérale qui ne manque pas de frapper l'imagination. Elle inspira les bâtisseurs du monastère de la quarantaine qui y placèrent le lieu où Jésus fut tenté par le diable. Dès le milieu du printemps et jusqu'à la fin de mois d'octobre, le Ghor est une serre chaude, à la température étouffante, permettant des cultures tropicales, telles que la canne à sucre le bananier pour peu que l'irrigation soit possible. En hiver la température n'y descend jamais au-dessous de 8°C. Bordé à l'ouest par la région

³ Naffit Thomas ; Economic and socio-demographic factors of stability in the Middle-East and their relations to water issue, édition R.A Cossa et ph, Washington, 1984

des jebels et à l'est par les déserts dont la limite est marquée approximativement par la voie ferrée du Hedjaz, un étroit ruban de haut plateaux s'allonge du nord au sud en abaissant graduellement vers l'est et en surplombant au sud. Le bassin de el'Hisma, dans les régions de Râs et Naqab. Ces haut plateaux constituent, en réalité, la bordure orientale de ce gigantesque soulèvement provoqué par la formation de la faille du Ghor et dont les Jebels sont de ce côté du Jourdain, le versant occidentale étant fortement entamé par le cours d'eau. L'altitude de ces plateaux varie entre 800 m, vers le Nord, et 1220 m, vers le sud. Le climat est comparable à celui de la région des jebels, avec une riqueur hivernale bien atténuée.

Le désert qui s'étend à l'est de la ligne de chemin de fer du Hedjaz et compris dans les limites de la Jordanie, représente environ les deux tiers de la superficie totale du pays. Ce territoire aux rares oasis fait partie du désert de Syrie qui s'étale au nord et à l'est jusqu'aux bords de Euphrate et au sud jusqu'au désert de la péninsule arabique. Le désert Jordanien s'abaisse vers l'est en direction du thalweg du wadi sirhân, une dépression, qui de tout temps fut une voie de pénétration des nomades entre le nord - Ouest de l'Arabie et la Syrie. Les Bédouins y trouvent en effet plusieurs sources pérennes et quelques barrages, parfois très anciens comme celui du Wadi Dhobay qui retient pendant quelques petites semaines les eaux de pluie de l'hiver. Au Nord notamment le long de la route de Mafrâq, le désert est jonché de fragments de lave volcanique que crachèrent les volcans du jebel Druze. La coulée s'étend jusqu'à Qasr el Azraq, où la forteresse, d'origine romaine, est précisément bâtie en blocs de basalte que le soleil colore en bleu sombre, d'où son nom de Château Bleu. Au Sud Ouest le désert se prolonge jusqu'au golfe d'Aqaba par l'étrange bassin sablonneux d'el Hismâ ou de Wadi Ram.

1.2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La population du Jourdain est de 4,4 millions d'habitants. L'estimation donne 3 285 000 habitants pour la Jordanie. La densité très basse de 36,9 habitants au kilomètre carré s'explique par la nature désertique de 87 % du pays. Elle atteint cependant quatre-vingt-cinq habitants au kilomètre carré si l'on ne considère que les superficie habitables. Le taux d'accroissement annuel (1986) est de 2,5 %, 56 % de la population ayant moins de vingt ans. En 1990, 68 % des Jordaniennes résidaient en zone urbaine, 32 % en zone rurale.

Trois grandes villes, Amman, Zarka et Irbid, concentrent 62 % de la population. Les actifs représentent 20 % du total, avec une très faible participation des femmes (15 %) l'essentiel (63 % en 1975) se retrouvant dans le secteur des services.⁴

Historiquement, le peuplement de la Jordanie s'est opéré par l'apport de migrants provenant des pays arabes voisins (Palestine et Syrie) avant 1948 et de Circassiens venus du Caucase vers la fin du XIXe siècle.⁵ Mais à partir de 1949 et du fait du conflit israélo-arabe, l'afflux de dizaines, voir de centaines, de milliers de réfugiés palestiniens va bouleverser numériquement, socialement, économiquement et politiquement ces données. Ces vagues successives, plus ou moins bien tolérées et parfois difficilement assimilées, sont venues s'ajouter à une population d'origine locale constituée par les Bédouins.

Venues de l'Arabie, divisées en Qasytes (nord de la péninsule arabique) et en Yéménis (sud de la péninsule) constituées en confédérations, nouant et dénouant leurs alliances, les grandes tribus Chamalières ont poursuivi leur errance jusqu'au début du XXe siècle. Puis certaines se sont fixées de part et d'autre du Jourdain. Sans que ce cours d'eau ait pu constituer une Transjordanie, par ses oasis et ses relais, il leur a longtemps offert, au contact de populations agricoles sédentaires, un cadre de vie exceptionnel (la civilisation Chamalière). Lorsque l'émir Abdallah constitue son royaume, les Bédouins représentent la moitié de la population transjordanienne. La légion arabe, formée par Glubb Pacha, recrute les meilleurs d'entre eux tandis que, progressivement, une législation (Bédouin control Law) se substitue à la coutume pour accélérer leur assimilation et les fixer. Ils n'étaient plus en 1979 que 5 % de la population à continuer à nomadiser, comme les Rouala sur les confins syro-jordaniens. Considérées à juste titre comme fidèles à la monarchie, les grandes confédérations tribales sont largement représentées au gouvernement, au Parlement, dans l'administration et surtout dans l'armée. Les Bédouins bien, qu'intégrés dans la vie moderne, constituent une communauté qui ne cache pas son attachement à l'esprit bédouin.

Les palestiniens formaient alors la minorité la plus importante, les deux tiers avaient franchi le Jourdain en 1948 et les autres en 1967. Ils auraient représenté alors 56 % de la population, Cisjordanie non compris. Pour sa part l'Agence des Nations Unies pour les

⁴ 2001 Hachette Multimédia / hachette Livre, Population, Jordanie

⁵ Alain Gresh - Dominique Vidal : Les 100 Portes du Proche-Orient / page 216-218

réfugiés, l'U.N.R.W.A, en avait dénombré 875 534 hébergés dans des camps. Majorité ou minorité au sein de la population du royaume Hachémite, ils ont été et continuent à être le principal souci des autorités. Concentrés dans les zones urbaines à Amman, Zarka et Ibrid, les palestiniens ont des revendications exacerbées par la proximité de leur patrie occupée et la vigilance que s'impose, à leur égard, leur patrie d'adoption. Sept sur dix aspirent toujours à un éventuel et hypothétique retour à l'ouest du Jourdain.

La principale minorité non arabe est représentée par les circassiens, ou Tcherkesses, venus du Caucase, à la fin du XIXe siècle, pour échapper à la conquête russe. Rassemblés en treize tribus, leurs colonies se sont implantées à Jerash (1885), Wadi al-sir (1880), Naour al-Zarka (1900), Sweileh (1905), Rousseyfa (1909), autour d'Amman et dans la capitale. Ils sont une centaine de milliers. Fonctionnaires, hommes d'affaires, agriculteurs ou soldats (ils forment la garde d'honneur du Palais), ils se sont parfaitement intégrés à leur terre d'accueil, tout en restant très attachés à leur langue et à leurs coutumes. La constitution leur attribue deux sièges au Parlement et l'un d'entre eux, Saïd al-Mufti, fut même premier ministre. Il existe également quelques autres petites communautés, très réduites, de Kurdes, de Persans (des Béhas essentiellement), de Turcomans et de Soudanais.

À cette absence d'homogénéité de la population s'ajoute une différenciation assez marquée entre le Nord et le Sud, le Wadi Mujib marquant géographiquement cette ligne de partage. Les populations du Nord se sentent plus proches de Damas et de Naplouse, foyers du nationalisme arabe et palestinien. Celles du Sud, chrétiennes et musulmanes, sont demeurées moins ouvertes aux influences extérieures. Les particularismes locaux continuent ainsi à jouer alors même qu'apparaissent des différences assez sensibles entre les générations et même entre les classes sociales.

1.3 DONNEES RELIGIEUSES

La Constitution jordanienne (1952) proclame que l'islam est la religion d'Etat, mais son article 14 stipule aussi que l'Etat protège la libre pratique des religions et des croyances conformément aux traditions du royaume. De fait, les musulmans et les nombreux chrétiens cohabitent dans une tolérance à bien des égards exemplaire. Les musulmans sont

naturellement les plus nombreux, avec 90 % de la population.⁶ Ce sont presque essentiellement des sunnites, du fait que la dynastie Hachémite descend du Prophète et ses origines chérifiennes donnent au souverain jordanien des fonctions quasi califales. La proximité de la Syrie, où les sunnites sont nés de la légitimité traditionnelle de l'omeyyade Moawia, qui, gouverneur de cette province, s'y était fait proclamer après avoir vaincu Ali, n'a pu que conforter la présence de cette branche de l'islam autour du Jourdain. Le rite hanéfite semble dominer sur les autres, chaféite, hanbalite et malékite, dans la mesure où la loi de 1951 qui fixe le statut des musulmans est largement inspirée des préceptes et opinions hanéfites.

Les chefs religieux sont rétribués par l'Etat ainsi que tous les fonctionnaires de la hiérarchie administrative islamique, comme les cadis. Depuis 1962, la présidence du Conseil a la charge de l'entretien des mosquées, de leurs services et de leurs annexes culturelles. Une mention particulière doit être réservée aux Frères musulmans. En effet, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays arabes, leurs activités ne sont pas considérées comme subversives. Elles sont tolérées et leur confrérie fut longtemps assimilée à une organisation politique régulière, voire encouragée notamment par le palais. Cette complaisance affichée du pouvoir vaut d'ailleurs à Amman d'être régulièrement accusée par Damas d'user de ces liens avec les Frères Musulmans pour soutenir l'opposition armée de ceux-ci au régime syrien. La présence chrétienne en Jordanie ne saurait étonner, à cause de hauts lieux saints de Palestine ; il faut se souvenir que la population sémitique a été christianisée dès le 1^{er} siècle. Les chrétiens représentent 4,9 % de la population (1980). La rive occidentale, non comprise dans cette évaluation, compterait pour sa part 120 000 Chrétiens. De 15 à 16 % des réfugiés palestiniens seraient chrétiens. Cette importante minorité religieuse se répartit en différentes confessions. Les Grecs orthodoxes sont les plus anciens et les plus nombreux (130 000). Leur communauté, qui possède un archevêque établi à Amman, est rattachée au patriarcat de Jérusalem, lequel a été érigé au Ve siècle. Viennent ensuite les Grecs catholiques (60 000), dont l'archevêque, rétabli en 1932, dépend du patriarcat de Damas. Les catholiques latins seraient un peu moins nombreux (50 000), avec un archevêque établi à Amman en 1942, mais très actifs. Ils sont totalement arabes, exception faite de quelques prêtres. On trouve aussi des protestants, des anglicans réformés, de même que des Arméniens, répartis entre grégoriens (orthodoxes) et catholiques et localisés à Amman. Les transjordaniens

⁶ Alain Gresh - Dominique Vidal : Les 100 portes du Proche-orient/ page 216-217

sont surtout établis dans les districts de Salt, Karak et Madaba. Les palestiniens, venus de Bethléem et de Ramallah, se trouvent à Amman et dans ses environs la situation relativement privilégiée faite à ces minorités chrétiennes se traduit par une présence notable à la Chambre des députés (15 % des sièges), l'octroi de portefeuilles ministériels (de 1947 à 1965, trente-deux cabinets sur trente-trois ont compris au moins deux ministres chrétiens). Mais si la loyauté des chrétiens Transjordanien à l'égard du pouvoir ne peut-être mise en doute, celle des chrétiens d'origine palestinienne est peut-être moins assurée. La Jordanie n'est donc pas le théâtre de ces tensions interconfessionnelles que subissent les pays voisins ; les chrétiens connaissent les limites de leur privilèges et évitent de se fier trop ouvertement au pouvoir, quant aux musulmans leur position largement dominante les rend peu revendicatifs.

II. LE CONTEXTE HISTORIQUE

2.1 LA JORDANIE DANS L'HISTOIRE

À partir de 1949 le roi Abdallah poursuit l'édification de son royaume, soutenu de l'extérieur par les Britanniques. Grâce à une habile politique bédouine et avec l'aide de sa petite armée, alors l'une des meilleures de la région, il parvient à maîtriser les problèmes les plus urgents. Cependant, parce que son royaume se trouve peuplé de 1 500 000 habitants, dont 500 000 réfugiés palestiniens, les difficultés vont changer rapidement d'échelle et de nature. La première épreuve intervient le 1^{er} janvier 1950 avec la dissolution du Parlement. Peu de temps après, le 2 mars, le premier ministre, Abdoul Houda, démissionne pour manifester son désaccord avec le roi à propos de négociations secrètes poursuivies avec les Israéliens. De nouvelles élections ont lieu en avril, vingt, des quarante sièges pourvus sont réservés aux représentants de Cisjordanie.

Ce nouveau parlement approuve (24 avril 1950) l'union des deux rives du Jourdain en un seul État : le royaume Hachémite de Jordanie, placé sous la souveraineté du roi Abdallah. Cette décision, qui vient confirmer de manière solennelle les visées d'Abdallah sur la rive occidentale, suscite beaucoup d'effervescence chez les nationalistes palestiniens. L'agitation s'étend à Amman où le souverain venait courageusement de décider de substituer au système des clans bédouins le régime des partis. Dans cette perspective de

l'instauration d'un régime parlementaire, il s'apprêtait d'ailleurs à organiser des élections pour août 1951. Malheureusement, le 20 juillet 1951, à la mosquée al-Aksa de Jérusalem, il tombe sous les coups d'un Palestinien proche du Mufti de Jérusalem, Hadj Amin Husseini, qui s'oppose à lui; depuis quelques temps déjà. Talal, fils aîné du roi Abdallah, lui succède après une courte régence de l'émir Naïef. Il est proclamé roi le 5 septembre 1951, tandis que Hussien ben Talal est désigné comme prince héritier. Le nouveau souverain décide de poursuivre le programme de réformes prévu et donne son approbation à la constitution, le 1^{er} janvier. Mais il apparaît très vite que Talal, diminué mentalement, ne peut assumer de manière responsable ses fonctions. Le 11 août 1952, le parlement met fin à son règne et déclare roi son fils Hussein. Un conseil de régence est choisi pour gérer les affaires du royaume en attendant sa majorité, en mai 1953. Quand Hussein prête serment, le 2 mai, les institutions sont déjà bien en place, qui vont l'aider à faire entrer la Jordanie dans le monde moderne.

La constitution en vigueur date du 1^{er} janvier 1952. Elle fait suite à la loi organique du 16 avril 1928 et à la constitution du 1^{er} février 1947. Cette constitution fut remplacée, le 29 mars 1958, par une Constitution de l'union arabe, correspondant à cette éphémère union jordano-irakienne, avant d'être rétablie, le 14 juillet 1958, à la chute du roi Fayçal II d'Irak. Elle laisse, en théorie, beaucoup de pouvoirs au roi, chef de l'Etat, lequel tient, par le biais de l'Assemblée nationale (le parlement), la légitimité de son autorité et reçoit ainsi la caution de son peuple. Cette assemblée est formée de deux chambres, le Sénat et la Chambre des Représentants. Les sénateurs sont nommés par le roi, tandis que les députés sont élus. Mais après son histoire parlementaire mouvementée de 1947 à 1967 (huit chambres sur neuf sont dissoutes avant d'arriver au terme de leur mandat) qui se terminera avec la dissolution de l'Assemblée, le 23 novembre 1974, Hussein décidera (13 avril 1978) la création du conseil national consultatif (C.N.C). Seuls y figurent désormais les habitants de la Transjordanie, lesquels peuvent être cependant d'origine palestinienne, l'une des commissions du C.N.C. ayant la charge des affaires de la Cisjordanie occupée. Ainsi, le système politique Jordanien, conçu originellement pour être un régime de démocratie populaire, le roi devant jouer le rôle de régulateur du jeu politique, s'est transformé, sous la pression des événements et suivant la volonté du roi Hussein, en un pouvoir absolu dans les mains du souverain.⁷

2.2 L'ACTION PASSEE

2.2.1 LE MANDAT BRITANNIQUE

L'émir Abdallah, deuxième fils du chérif Hussein, se trouve de facto souverain de Transjordanie, nom désormais porté par l'émirat de Karak. Le 16 septembre 1922, l'émirat est officiellement placé, par la Société des Nations, sous mandat britannique mais garde une administration propre. En mai 1923, le haut commissaire britannique à Jérusalem reconnaît d'ailleurs l'indépendance administrative de la Transjordanie, c'est-à-dire son établissement en entité étatique à vocation internationale distincte. Le premier souci de Londres est de donner à l'émir une force armée capable de faire face aux pressions extérieures. Celles venant des Wahabites, d'Abdelaziz Ibn Saoud, qui avait chassé le chérif Hussein de la Mecque, sont manifestes, et de maintenir l'ordre intérieur. C'est la légion arabe mise sur pied par le capitaine Peake (Peake pacha) en 1923 et devenue célèbre, en mars 1939, lorsque le Major John Bagot (Glubb Pacha) en reçoit le commandement. Peu à peu, l'émirat prend plus de consistance politique. Le 20 février 1925, un plan constitutionnel régularise ses relations économiques et militaires avec la Grande-Bretagne, Abdallah détient désormais des pouvoirs de législation et d'administration qu'il exerce à travers un gouvernement constitutionnel. Le contrôle britannique reste cependant étroit en ce qui concerne les politiques étrangère, financière et de défense. Une nouvelle étape est franchie lorsque, le 16 avril 1928, est proclamée une loi organique qui va tenir lieu de Constitution. L'émirat y est déclaré héréditaire; l'émir chef de l'Etat nomme et révoque le premier ministre, fixe les dates des élections, convoque et dissout le conseil législatif. Les membres de ce premier conseil, élus en février 1929, ratifient l'accord avec la Grande-Bretagne (4 juin 1929). Avec prudence mais obstination et intelligence, l'émir Abdallah s'efforce de se libérer sans secousses de l'emprise britannique. Il obtient de nouvelles satisfactions des représentations consulaires dans les pays arabes en juin 1934 et, en mai 1939, il est admis que le conseil exécutif se transforme en Conseil des ministres. Il devient le commandant en chef de son armée. Le souverain renforce ainsi, par des concessions de plus en plus grandes, l'édifice politique, somme toute très artificiel, qu'est la Transjordanie. La seconde guerre mondiale lui donne l'occasion de manifester sa bonne volonté à l'égard du tuteur britannique, la légion arabe participe à partir de 1940, à plusieurs opérations militaires au profit des forces britanniques et garde des points sensibles en Palestine et en Irak. C'est à cette époque que l'émir Abdallah ambitionne le projet de

⁷ 2001 Hachette Multimédia / Hachette livre

former, sous son autorité, une grande Syrie qui comprendrait la Syrie, le Liban, la Palestine et la Transjordanie. Mais l'hostilité de la France, jointe à la méfiance des Syriens et des Libanais et surtout un autre projet, celui du Croissant fertile, développé par Nouri Saïd à partir de l'Irak, éclipsent le plan d'Abdallah. Ce dernier se rallie alors à l'idée de l'Egypte, moins compromettante politiquement, de créer la Ligue arabe, dont la Transjordanie va être l'un des membres fondateurs, en mars 1945. La dernière étape du processus qui conduit l'émirat à l'indépendance a lieu le 27 juin 1945, lorsque Amman obtient de Londres une complète émancipation. Le 22 mars 1946, le mandat britannique prend fin pour être remplacé par un traité d'alliance entre les deux pays. Le 25 mai, le conseil législatif proclame effectivement l'indépendance de l'Etat. Cependant cette indépendance octroyée souffre encore de la présence des forces britanniques sur la terre jordanienne. De fait, Amman obtient, le 15 mars 1948, un nouveau traité plus satisfaisant ; une alliance politique et militaire est conclue avec la Grande-Bretagne qui conserve l'utilisation de deux bases aériennes et un droit de transit pour ses troupes. C'est ainsi que, par sa persévérance, son sens du compromis, sa patience et son intelligence vive et fertile en expédients, le premier roi de Jordanie aura obtenu, pacifiquement et en préservant la qualité de ses relations avec l'ancienne puissance mandataire, la reconnaissance d'un Etat indépendant et souverain.

2.2.2 LA GUERRE DE PALESTINE

La mise en œuvre de la déclaration Balfour a provoqué, entre 1918 et 1939, l'afflux de milliers de Juifs en Palestine. Les heurts entre les deux communautés, arabe et Juive, s'y font d'autant plus violents que les diverses formules de partage envisagées par les occidentaux, entre 1925 et 1947, sont repoussées par les parties antagonistes. Les tentatives britanniques pour contrarier, à la fin de la guerre, l'arrivée de survivants juifs des massacres nazis et pour s'opposer à la constitution de groupes armés sont ensuite à l'origine d'affrontements si violents que la Grande-Bretagne devra instaurer, en 1946, l'état de siège. Puis le gouvernement britannique, constatant son impuissance, après l'échec du plan Bevin, se résigne, en 1947, à saisir les Nations unies. Le 29 novembre 1947, celles-ci votent un plan de partage (résolution 181-111) prévoyant la constitution de deux Etats indépendants, l'un arabe, l'autre juif, et d'une zone internationale à Jérusalem qui serait placée sous le contrôle de l'organisation des Nations unies. Le plan est repoussé par les

Arabes. Les forces armées des deux communautés s'efforcent alors d'occuper les points stratégiques d'un territoire qui est progressivement évacué et laissé à lui-même par la puissance mandataire. Le 15 mai 1948, Londres décide d'ailleurs de mettre officiellement fin à ce mandat et d'évacuer la Palestine. La veille David Ben Gourion a proclamé l'Etat d'Israël. La situation ne peut laisser indifférent le roi Abdallah. Seul de tous les pays arabes mobilisés en la circonstance, la Transjordanie est en mesure d'accomplir un effort militaire important et est décidée à le faire d'emblée. La légion arabe, 4.500 combattants enlève la vieille ville de Jérusalem (18-23 mai) et envahit la Samarie et une partie de la Judée, prenant ainsi pied dans la région dévolue, suivant le plan de partage de 1947, à un éventuel Etat arabe. Dans le même temps plusieurs dizaines de milliers de Palestiniens franchissent le Jourdain pour trouver refuge sur sa rive orientale. Le 15 mai 1948, le conseil ordonne un cessez-le-feu et décide, le 16 Novembre, qu'un armistice sera conclu dans tous les secteurs de la Palestine. La Transjordanie y souscrit le 3 avril 1949.

A l'heure du bilan, la guerre de Palestine se révèle être somme toute , assez favorable pour le roi Abdallah puisque l'engagement de la légion arabe et le rôle (même discuté) qu'il a obtenu de jouer au sein de la coalition arabe assurent, au terme des combats, son emprise sur la Cisjordanie et le contrôle de la partie arabe de Jérusalem. Certes le roi doit consentir au nouvel Etat juif l'abandon de quelques territoires dans la région d'Hébron, mais au moins est-il assuré de ne pas voir ses acquisitions remises en questions par les israéliens, avec lesquels, directement, il n' a pas craint d'établir des contacts secrets (lui-même aurait ainsi rencontré Golda Meir). Ses alliés arabes ne se trouvent bien sûr guère satisfaits d'une telle situation, d'autant plus que la légion arabe a réussi à ne perdre aucune bataille. D'autre part, le fait que le 1^{er} décembre 1948 à l'occasion d'un congrès Palestinien tenu à Jéricho, le cheikh Mohammed Ali Jabari, maire d'Hébron, ait fait proclamer Abdallah roi de toute la Palestine, n'a pu qu'ajouter à l'hostilité de certains Arabes, notamment palestiniens, à son endroit. L'annexion de la Cisjordanie et de la partie arabe de Jérusalem, le 24 janvier 1949, sera, à cet égard, plus mal ressentie encore.

2.2.3 HUSSEIN, ROI DE JORDANIE

Hussein, troisième roi de Jordanie, appartient à la dynastie des Hachémites, issue d'une lignée directe du prophète par sa fille Fatima. Hussein est né le 14 novembre 1935 à

Amman. Très tôt, dès que le roi Abdallah s'aperçoit que son fils Talal sera probablement dans l'incapacité de régner, il va prendre totalement en main l'éducation de son petit-fils. Elève à Amman, puis à Alexandrie, le jeune Hussein voue à Abdallah une admiration sans bornes. L'assassinat de ce dernier à la mosquée Al-Aksa, sous ses yeux, sera d'autant plus durement ressenti. Hussein a alors seize ans. Durant le court intermède de la magistrature de son père (juillet 1951-11 août 1952) et de la régence du chérif Nasser Ben Jermil (11 août 1952-2 mai 1953), son oncle maternel, il poursuit son éducation d'abord au collège de Harrow, en Grande-Bretagne, puis pendant six mois à l'Académie royale militaire de Sandhurst.⁸ Il y apprend les exigences d'une discipline toute Britannique , notamment militaire, qu'il fera sienne ensuite. Connu pour son courage, Hussein échappe entre 1953 et 1978, à sept tentatives d'assassinat et à plus de complot encore contre son régime. Grand partisan des contacts personnels et des initiatives immédiates, le roi voyage constamment à l'étranger. Cette disponibilité et une réelle habileté politique lui ont permis non seulement de dénouer maintes intrigues mais aussi, et surtout, d'assurer à travers lui-même, devenu le doyen des chefs d'Etat arabes en exercice, la survie de son fragile royaume. À ses côtés le prince Hassan, particulièrement au fait des questions économiques et des problèmes palestiniens, déploie d'égales activités qui font véritablement du palais le centre de la vie politique Jordanienne.

2.2.4 DE CRISE EN COMLOT

Aussitôt installé sur le trône, le roi Hussein s'efforce d'imposer, bon gré mal gré, son autorité sur ses propres sujets et surtout sur ceux, Palestiniens, qui ont trouvé refuge de l'autre côté du Jourdain. Cette autorité va devenir incontestable sinon incontestée. Seule la complexité des liens de toutes sortes, affectifs ou intéressés, qui se sont tissés entre le palais et l'extérieur, peut expliquer, mieux que les textes constitutionnels, la continuité d'un pouvoir autocratique depuis 1953 et une résistance, assez exceptionnelle en Orient, aux pressions qu'il subit de la part de forces politiques intérieures ou de puissants voisins, arabes et israéliens. L'assassinat du roi Abdallah devait relancer la campagne des forces progressistes que dominant les Palestiniens. L'opposition regroupe alors le Parti Baas, l'entreprenant Parti Communiste, premier parti à être constitué en Jordanie (1951) et les nationalistes arabes. Ce front est présent aux élections d'août 1951, réclamant entre autres,

⁸ Allain Gresh - Domonique Vidal, Les 100 Portes du Proche-Orient, pages 178.

le rejet de toute différenciation entre Jordaniens et Palestiniens, l'abrogation du traité jordano-britannique de 1948 et l'instauration des libertés démocratiques. De 1952 à 1957, le roi a comme premier souci de faire front, sur le plan intérieur.

Les inquiétudes du Palais sont accentuées par le fait que ses tensions internes vont de pair avec des menaces extérieures précises. Depuis 1952, les incidents jordano-israéliens sont devenus plus fréquents, l'Etat réplique par des opérations de représailles (ex Qibya, le 14 octobre 1953) aux actions multipliées de commandos palestiniens en provenance de Jordanie. À la recherche d'appuis arabes, le roi Hussein contacte Gamal Abdel Nasser qui, prenant la suite du général Neguib en avril 1954, apporte un nouvel élan au nationalisme arabe, avec un succès qui ne laisse pas indifférente l'opinion publique jordanienne. Cette situation oblige le souverain Hachémite à pratiquer une politique d'équilibre qui se révélera non exempte d'ambiguïté et de danger. Un jour donc, il s'appuie sur le bloc syro-égyptien, le lendemain sur l'Arabie Saoudite ou encore sur l'Irak, où règne son cousin Fayçal II. La Jordanie est même tentée, en 1955 sous le gouvernement de Haza al-Majali, de se rallier au pacte de Bagdad, que l'Irak a signé, et qui est une coalition défensive paritaire élaborée par les Anglo-Saxons pour faire face à l'Union Soviétique. De leur côté, le Caire et Damas pressent Amman de rejoindre l'Union Fédérale Arabe proposée par les deux capitales en mars 1955. Déjà des émeutes ont éclaté en 1954, à l'occasion des élections. D'autres ont lieu en octobre 1955, contre l'adhésion de la Jordanie au pacte de Bagdad, ce qui amènera le nouveau gouvernement de Samir Rifaï à renoncer à ce projet en janvier 1956. Pour affirmer la totale souveraineté jordanienne et faire taire toutes ces critiques, le roi Hussein congédie, le 2 mars 1956, Glubb Pacha, le chef (Britannique) de ses forces armées. La crise de Suez, qui éclata peu après, vint, fort opportunément, donner l'occasion à la Jordanie de soutenir l'Egypte le 23 octobre, un commandement militaire unifié est établi pour les troupes jordanienes, égyptiennes et syriennes. Mais la guerre de Suez est trop courte pour que la Jordanie y prenne part directement. Le roi Hussein croit cependant nécessaire d'obtenir de Londres, le 13 mars 1957, l'abrogation du traité de 1948 et le départ des soldats britanniques qui se trouvent encore sur le sol jordanien. Pour atténuer, à l'extérieur (aux Etats-Unis surtout) la portée de ces mesures, le souverain se sépare, le 10 avril 1957, de son premier ministre, Suleiman Nabulsi, un pro-nassérien qui a dans son gouvernement un ministre communiste depuis octobre 1956. Trois jours plus tard, quelques unités de l'armée, dont les chefs (parmi lesquels le général Ali Abou Nawar) ayant trouvé l'inspiration à Damas et au Caire, font

mouvement sur Amman afin d'y instaurer une république. Des troupes Syriennes, présentes en Jordanie depuis la guerre de Suez, se mobilisent au nord, dans la région d'Ajlun, tandis que la VI^e flotte américaine se déplace pour intervenir éventuellement. La sédition est réduite mais la rupture entre la Syrie et la Jordanie se précise. Elle devient effective de même qu'avec l'Egypte, lorsque le 1^{er} février 1958 est formée une union syro-égyptienne qui donne naissance à la République Arabe Unie (RAU). La riposte Hachémite est immédiate. Le 14 février, le roi Hussein conclut à son tour, avec son cousin Fayçal II, une union arabe qui sombre le 14 juillet suivant, avec la chute de la monarchie Hachémite à Bagdad. Pour parer à toute menace identique à Amman, des parachutistes britanniques y sont largués le 16 juillet. Au lendemain de cette crise qui la rapproche plus encore de l'Occident, la Jordanie connaît la série d'attentats et de complots la plus longue d'une histoire courte mais déjà passablement tourmentée. L'origine de ces actions multiples est tantôt palestinienne, tantôt Syrienne, tantôt Egyptienne. L'éclatement de la République Arabe Unie, en septembre 1961, va apporter quelque répit, mis à profit par le roi pour conforter ses liens avec les Etats-Unis. En même temps (sept 1962), il clarifie, par un accord politique et militaire, ses relations avec l'Arabie Saoudite. L'apaisement avec le Caire est facilité par les sommets arabes dont Gamal Abdel Nasser est l'initiateur ; Hussein est présent au premier qui se tient dans la capitale égyptienne (janvier 1964). En effet, les menaces israéliennes qui se précisent, prenant corps à propos du partage des eaux du Jourdain, atténuent, sans les effacer totalement, les rivalités interarabes. Les crises internes, qui secouent quelques pays arabes (Irak, Syrie, Yémen), ne sont pas sans répercussions ailleurs, notamment en Jordanie. Affirmant son contrôle sur les institutions et procédant à des fréquents remaniements ministériels, le roi Hussein parvient à dominer la situations. Durant cette reprise en main, qui frappe surtout les communistes et les baasistes, les palestiniens ne sont pas épargnés. Amman suspend même son aide à l'Organisation de Libération de la Palestine (O.L.P) dont le président, Achmed al-Choukeiri, est selon le palais, trop lié aux progressistes.⁹ Cette rupture, exigée par le premier ministre Wasfi Tall et approuvée par le parlement, est suivie d'une intensification des opérations de la résistance palestinienne à partir du territoire jordanien. Les raids de représailles israéliens se multiplient. En Cisjordanie, des grèves et des manifestations, parfois violentes, ont lieu pour réclamer des autorités jordaniennes des armes afin que les habitants des villages frontaliers puissent assurer leur sécurité. Hussein s'y refuse, ne voulant pas donner de motifs à Israël pour attaquer la Jordanie. Mais le prétexte est trouvé

⁹ Xavier Baron ; Proche-Orient, du refus à la paix, pages 230-234

ailleurs lorsque, le 22 mai 1967, Gamal Abdel Nasser décrète la fermeture du détroit de Tiran, ce que, dans toutes les capitales arabes, l'on sait être un casus belli pour les Israéliens.

2.2.5 LA GUERRE DE JUIN 1967

La guerre est devenue désormais inéluctable. Pressé par son opinion publique et par son armée, le roi Hussein se rend au Caire pour signer un accord de défense avec l'Egypte, elle même liée avec la Syrie par un pacte de défense mutuelle. Cinq jours après sa conclusion, le 5 juin, Israël attaque. Ayant pris des dispositions qui rendent inévitable son engagement dans la bataille, Amman se trouve aussitôt entraînée dans la guerre. Renforcée par quelques contingents égyptiens, l'armée jordanienne bombarde, depuis Bethléem, la vieille ville de Jérusalem et même Tel-Aviv, à partir de Qalqilya. De très violents combats au corps à corps opposent Jordaniens et Israéliens. Le roi Hussein lui-même, prend part directement à la bataille. Mais soumise à des bombardements meurtriers, son armée doit se retirer sur la rive orientale du Jourdain. Epuisée, exsangue, la Jordanie, pour éviter d'être envahie, se plie la première au cessez-le-feu, qu'elle signe le 7 juin. Le désastre est immense, la Jérusalem arabe est abandonnée aux Israéliens qui, le 28 juin, par une loi votée à la Knesset, décident son annexion ; la Cisjordanie est totalement occupée ; on compte plus de 10.000 morts parmi les 55.000 combattants de la légion arabe.

Les conséquences de la guerre de juin 1967 sont catastrophiques pour la Jordanie, elle perd sa province la plus riche économiquement, réduisant le royaume à une Transjordanie aux trois quarts désertique. Deux cent mille nouveaux réfugiés viennent rejoindre ceux de 1949, faisant de la population de la rive orientale une population à majorité palestinienne (environ 56 pour cents). L'intégration, malgré l'effort des autorités, ne peut s'effectuer que lentement. L'amertume de la défaite est renforcée chez les palestiniens par le sentiment qu'ils ont d'être tenus écartés de la vie de la nation, bien qu'une partie notable d'entre eux participe aux activités économiques et aussi politiques du pays. Une dualité dans le pouvoir ne tarde pas à s'instaurer. D'une côté, les organisations de fedayin, dominées par le courant maximaliste de Georges Habache, entendent garder leur liberté d'action en poursuivant notamment leurs incursions dans les territoire occupés. De l'autre, un gouvernement trop souvent indécis et une armée lassée des débordements de

la résistance palestinienne, donc les commandos prolifèrent à Amman et dans le Nord, supportent de plus en plus difficilement cette carence du pouvoir. En février 1970, le roi interdit les activités des partis politiques, ce qui suscite une réaction immédiate de l'opposition, aussitôt mise à profit par les Palestiniens qui appellent à l'établissement d'un régime démocratique et national. Une première série d'affrontements a lieu avec l'armée, et reprennent en juin. Amman contrôlée par le Front populaire de libération de la Palestine (F.P.L.P) est encerclée par la troupe. Les tentatives de conciliation ayant l'une après l'autre échoué, la guerre devient inévitable. Le détournement, par le front populaire de libération de la Palestine d'avions de ligne civils sur Mafrak et un attentat manqué contre Hussein donnent le signal de combats, entrecoupés de trêves éphémères, qui se déroulent de septembre 1970 à juillet 1971. La répression, nommée septembre noir , fait vraisemblablement près de 3.500 victimes ; les Palestiniens sont expulsés vers le Liban et la Syrie. Fort de l'appui américain et mettant à profit l'indifférence de Nasser , le souverain poursuit méthodiquement la neutralisation des bases de fedayin établies dans le royaume. Son premier ministre, Wasfi Tall paye de sa vie, le 28 novembre 1971, au Caire, la réussite d'une opération que réprouve l'ensemble du monde arabe et qui jusqu'au sommet arabo-africain du Caire, en mars 1971, consacre la rupture entre les Palestiniens et le dynastie Hachémite. Cette réprobation arabe se manifeste par la fermeture des frontières de l'Irak et de la Syrie et la rupture des relations diplomatiques avec l'Algérie, la Libye, la Syrie. L'Arabie Saoudite et les pays du Golfe gardent cependant une attitude plus modérée. Les accords du Caire (septembre 1970) et ceux d'Amman (octobre 1977) signés entre Hussein et Yasser Arafat n'avaient pas permis de s'entendre sur les conditions d'une présence armée Palestinienne dans le pays. Celle-ci éliminée, Hussein n'exclut pourtant plus la possibilité de rassembler, sous sa couronne, Jordaniens et Palestiniens. Le 15 mars 1972, il fait connaître son plan de Royaume Arabe Uni, au sein duquel la Cisjordanie libérée serait érigée en province palestinienne autonome. Pour réaliser ce projet, le roi escompte l'appui de notables de la rive orientale avec lesquels il garde d'étroits contacts. Ce plan est rejeté par l'O.L.P. et la majorité des pays arabes qui, lors du sommet d'Alger (novembre 1973) consacrent l'O.L.P. comme unique représentant du peuple Palestinien. Après la guerre d'octobre 1973, dans laquelle la Jordanie évite de s'engager en refusant d'ouvrir un troisième front, le sommet de Rabat (octobre 1974) confirme la représentativité de l'O.L.P., enlevant du même coup au roi Hussein toute part de responsabilité directe dans le règlement de la question palestinienne.

2.2.6 UNE UNION JORDANO-PALESTINIENNE

Après avoir participé au sommet arabe du 6 au 9 septembre 1982, le roi Hussein suggère, à Amman le 2 septembre 1982, une union jordano-palestinienne proche des propositions du président Reagan. Soulignant que la formule de cette confédération doit être définie sur la base du droit à l'autodétermination des peuples palestinien et jordanien, auxquels elle serait soumise par référendum, il affirme que le problème palestinien est une affaire strictement jordano-palestinienne avant d'être arabe. Ce projet de Royaume Arabe Uni vise à confédérer les deux rives du Jourdain, alors que le plan de 1972, portant le même nom, proposait de fédérer Bédouins et Palestiniens. Contrairement à ce qui s'était passé en 1972, la suggestion de septembre 1982 est bien accueillie par les régimes arabes modérés et le responsable de l'O.L.P, préalablement consultés. Dès le mois d'octobre, les consultations commencent, à Amman, entre Yasser Arafat et le roi, afin de préciser l'action politique conjointe à mener. Le président de l'O.L.P. déclare que les Palestiniens et les Jordaniens ne forment qu'un même peuple, tandis que le roi Hussein invite l'O.L.P. à reconnaître le droit d'Israël à exister et entame une tournée à l'étranger pour y présenter son plan. Le renforcement du courant modéré de Yasser Arafat, lors de la session du Conseil National Palestinien (C.N.P.) à Alger en février 1983, encourage Amman, mais Washington, guère convaincu par ces négociations jordano-palestiniennes, commencées dans le cadre d'une Haute Commission mixte, presse le souverain de s'engager plutôt dans le processus défini par le plan Reagan. Si la perspective d'une confédération jordano-palestinienne, reconnaissant alors Israël et nouant avec lui des relations pacifiques, paraît coïncider avec celle que dessine ce plan, elle s'en écarte au moins sur un point essentiel : le plan Reagan spécifie que, dans les négociations qui doivent intervenir, toujours dans le cadre de Camp David, les Etats-Unis s'opposeront à la création d'un Etat palestinien indépendant, au même titre qu'à l'annexion par Israël des territoires occupés. Au début d'avril 1983, le roi Hussein et Yasser Arafat sont parvenus à mettre au point un document de travail, dont la principale originalité est de mentionner le plan Reagan, mais le président de l'O.L.P, soumis aux pressions de son comité exécutif et déjà en butte aux violentes attaques de Damas, revient sur certaines de ses modalités entre autres et l'O.L.P. maintient finalement la revendication d'un Etat indépendant comme préalable à toute formule d'union avec la Jordanie et entend être représentée à des négociations non pas au sein d'une délégation commune jordano-palestinienne, mais en tant que telle. Le dialogue jordano-palestinien piétine.

Amman va alors mettre à profit une situation peu favorable à la direction palestinienne, éviction du Liban et dispersion des combattants pour renforcer ses positions le 6 janvier 1984, le roi Hussein convoque le parlement (Chambre des députés et Sénat), dont les activités sont suspendues depuis 1974. En rétablissant la chambre, composée pour moitié de députés palestiniens, le souverain veut confirmer les responsabilités qu'il juge être siennes à propos de la Cisjordanie. Cette réactivation signifie le retour en force d'une conception plus active du rôle de la Jordanie dans la recherche d'une solution à la question palestinienne. Un nouveau gouvernement succédant à celui de Moudar Badrane, en place depuis sept ans et demi, si l'on excepte le bref intermède d'Abdel Hamid Charaf en 1980 est formé avec Ahmad Obeidat, comprenant sept palestiniens sur les vingt ministres, au lieu de cinq dans le précédent cabinet. S'adressant au parlement en 16 Janvier 1980, le roi Hussein s'emploie à apaiser les craintes de ses interlocuteurs palestiniens; certes la Jordanie a une responsabilité historique vis-à-vis de la Cisjordanie et doit donc être associée à part entière dans un processus de négociations, mais elle ne peut monter en première ligne sans l'aval de l'O.L.P., ou tout de moins de sa composante modérée légitimement et librement représentée par Yasser Arafat. Le 26 février, le dialogue jordano-palestinien se renoue. Des élections législatives partielles ont lieu 12 mars 1980, les huit députés cisjordaniens, dont les sièges étaient vacants, étant désignés par un scrutin interne au sein du Parlement. A l'occasion de sa session d'octobre 1984, le roi Hussein rejette un appel à négocier du Premier Ministre israélien, affirmant qu'il ne renoncera jamais aux territoires occupés. Le 22 novembre, à Amman, à l'ouverture du dix-septième C.N.P., il propose une initiative jordano-palestinienne en vue de négociations de paix dans le cadre d'une conférence internationale.

2.2.7 LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS

Ayant pratiqué, depuis 1982, une politique à haut risques, le roi Hussein peut espérer au début de 1989, quelque répit. La création d'un Conseil de Coopération Arabe, à Bagdad, le 16 février ouvre d'heureuses perspectives de coopérations économiques pour la Jordanie avec l'Irak ,l'Egypte et le Yémen du Nord, qui en sont membres. Mais entre le 18 avril et le 1^{er} mai, des manifestations contre la politique économique et la vie chère, d'une violence sans précédent (8 morts), dans des régions comme Ma'an et Karak, connues pour leur attachement au souverain, rappellent celui-ci à la dure réalité. Le Premier ministre,

Zeid Rifaï, devenu extrêmement impopulaire, et son gouvernement démissionnent. Le maréchal Zeid Ben Chaker, cousin du roi et chef de son cabinet, forme le nouveau gouvernement dont l'une des premières missions est l'organisation de prochaines élections législatives. Les jordaniens réclamant, en effet, une plus large part de responsabilité dans la participation au pouvoir. Les élections, les premières depuis vingt-deux ans, ont lieu le 8 novembre ; les islamistes enlèvent trente et un des quatre-vingt sièges, les Frères Musulmans en obtenant vingt et un à eux seuls ; ils catalysent le vote protestataire et, possédant l'expérience et la cohérence qui font défaut aux autres formations, remportent une spectaculaire victoire. Moudar Badrane, nommé première ministre, forme, le 6 décembre, un cabinet, mais sans la participation des islamistes, lesquels refusent de s'y associer. Tandis que le roi déclare vouloir poursuivre le processus de démocratisation, en faisant désigner une commission pour l'élaboration d'une charte nationale, destinée à assurer le bon fonctionnement du pluralisme et à définir un nouveau contrat social, la gauche éprouve quelque difficulté à s'organiser. A l'épreuve politique s'ajoute une situation économique critique pour trois millions d'habitants, une dette de 8,3 milliards de dollars, une inflation de 30 % en 1989 et un chômage dépassant 20 % de la population active.

Le violence qui se développe dans les territoires occupés, à la suite du blocage du processus de paix, et l'alignement marqué de la Jordanie sur un Irak jugé de plus en plus menaçant par Israël et par les monarchies du golfe paralysent, en outre, une diplomatie jugée, jusque-là, comme l'une des plus actives du Proche-Orient. Jamais depuis 1948, le royaume ne s'est trouvé dans une situation aussi délicate. Le 28 mai 1990, à Bagdad, lors du sommet arabe au cours duquel doit être discutée, notamment, la question de la solidarité avec Amman, le roi Hussein lance un véritable appel de détresse, principalement aux Etats pétroliers du Golfe, les exhortant à agir en faveur de son pays avant qu'il ne soit trop tard. C'est lors de cette même réunion que le président irakien, Saddam Hussein, menace sans détour de s'en prendre militairement à Israël et fustige la mollesse des monarchies du Golfe. Quelques jours plus tard, la tension monte entre l'Irak et le Koweït. Pressentant l'imminence de la guerre, le roi Hussein, qui depuis janvier s'est entremis secrètement entre les deux pays, et ses ministres multiplient, sans succès, les tentatives d'arbitrage d'une capitale à l'autre. Lorsque, le 2 août, le Koweït est attaqué, la Jordanie vote contre la résolution de la ligue arabe condamnant l'invasion, mais ne reconnaît pas le gouvernement que Bagdad y met en place.

2.2.8 LES RELATIONS AVEC LES ETATS UNIS ET LA RUSSIE

L'équilibre que veut maintenir la Jordanie dans ses rapports avec les Etats-Unis et LA Russie n'en est pas moins délicat à réaliser. Le fait que Washington se prononce pour l'évacuation des territoires occupés par Israël et pour le droit des Palestiniens à se gouverner mais refuse d'envisager, au terme d'un processus qui ne peut être celui défini par les accords de Camp David, la formation d'un Etat palestinien indépendant, heurte la stratégie du roi Hussein. En mars 1984, celui-ci, irrité par l'attitude américaine, en vient même à dénier aux Etats-Unis, la crédibilité et l'impartialité nécessaires au parrainage d'un règlement de paix au Proche-Orient et conclut que, dans ses conditions, ils n'ont pas le droit de refuser à la Russie un rôle dans un éventuel processus ayant pour cadre une conférence internationale. Le retrait du projet de vente de missiles Stinger, qui fait suite à ce durcissement de la Jordanie à l'égard de la politique américaine, n'en est que plus durement ressenti à Amman où l'on menace de se procurer en Russie les armes qui lui seraient refusées aux Etats-Unis ; au début de 1985, des SAM-6 soviétique sont effectivement livrés. L'ajournement de la vente de 40 chasseurs F-16 ou F-20, de missiles anti- aériens Hawk, pour 1,9 milliards de dollars, de nouveau reportée à une date indéfinis conduit l'armée Jordanienne à rechercher l'acquisition de matériels soviétiques ou français (mirage 2000). La Jordanie est aussi en quête de soutiens européens pour sa politique, notamment quand il s'est agi d'obtenir une aide financière à son plan de développement pour les territoire occupés, pierre angulaire de sa politique au lendemain de la rupture entre Amman et l'O.L.P., le 19 février 1986. La France, que le roi visite souvent, se montre particulièrement attentive à ses démarches et les encourage avec la prudence que requiert le maintien de bonnes relations avec l'O.L.P. Le niveau des échanges économiques reste cependant faible en 1987, les exportations françaises vers la Jordanie étant presque sept fois supérieures (68 millions de dollars contre 10 millions de dollars) à celles de la Jordanie vers la France. La décision du roi Hussein de rompre ses liens avec la Cisjordanie consacre finalement l'échec de la politique américaine, qui consistait à faire du souverain jordanien l'interlocuteur privilégié de tout règlement du problème palestinien. Bien que renonçant à toute prétention sur la Cisjordanie et Gaza et laissant le soin d'en traiter à la seule O.L.P., la Jordanie ne peut être dégagée de toute tentative d'un règlement israélo-palestinien

2.2.9 LA CRISE DU GOLFE

Hussein, le doyen des dirigeants arabes, a pu imaginer, jusqu'au dernier moment, qu'il était le mieux placé pour conduire une médiation avec l'Irak. Les événements ne l'ont pas permis. Aussi, c'est avec amertume et résignation, mais persuadé qu'il peut aider à trouver une solution arabe au conflit, qu'il va choisir de soutenir, malgré tout, Saddam Hussein. Sans doute y est-il poussé par son peuple qui, comme un défi à l'Occident, a adopté une position maximaliste, n'oubliant pas que, pendant les huit années de guerre entre l'Irak et l'Iran, Amman a soutenu Bagdad sans réserve. Fuyant l'Irak et le Koweït, des centaines de milliers de réfugiés de toutes nationalités affluent en Jordanie, tandis que les travailleurs jordano-palestiniens émigrés dans le golfe sont contraints de rentrer. Dans le même temps, l'embargo décrété par les Nations Unies contre l'Irak touche directement le royaume, dont les principales opérations économiques sont très dépendantes de son voisin. S'affirmant proche des idées arabes et aussi préoccupé des idées occidentales, acceptant cet afflux de réfugiés comme preuve de sa bonne volonté, le roi entend, tout au long de l'été 1990, donner une chance à la paix et favoriser une solution arabe, sans intervention étrangère. Mais cette position, qui ne convainc personne, ni à Washington ni même à Bagdad, est constamment battue en brèche par les décisions, chaque jour plus affirmées, du monde arabe. Après le Koweït, la Jordanie ne tarde pas à apparaître comme la principale victime de la crise du golfe payant déjà politiquement, diplomatiquement et économiquement, le mauvais choix initial de son soutien à l'Irak. Le 27 septembre 1990, l'Arabie saoudite, en représailles, ferme ses frontières aux marchandises jordaniennes, la Jordanie où la colère populaire monte, est mise en quarantaine.

Les conséquences de la crise du golfe sont importantes en politique. Le parlement porta à sa présidence le porte-parole du bloc islamiste. Pour la première fois, à l'occasion d'un remaniement ministériel 1^{er} janvier 1991, les frères musulmans entrent au gouvernement où ils détiennent cinq portefeuilles, dont ceux du Développement social et de l'Éducation. Un consensus forcé s'est instauré autour du roi, lequel pour avoir manifesté sa solidarité à l'égard de l'Irak et avoir partiellement démocratisé la vie politique, n'a jamais été aussi populaire. Le 17 janvier, le déclenchement de l'opération Tempête du désert pour la libération du Koweït entraîne la mise en état d'alerte maximale de l'armée jordannienne. À Amman, on redoute surtout que les tirs de missiles irakiens sur Israël ne provoquent sa riposte et jette, indirectement, le royaume dans la guerre. Aux prises de

positions radicales d'une majorité de parlementaires, le roi et son premier ministre, Moudar Badrane, répondent par des offres de consultations pour l'obtention d'un cessez-le-feu, cependant, qu'à Washington, le président Bush, rejetant les appels de Hussein, dénonce l'alignement de la Jordanie sur l'Irak. L'euphorie provoquée, le 22 février à Amman, par l'annonce de l'acceptation par Bagdad de l'initiative de paix soviétique est vite balayée par le déclenchement de l'offensive terrestre alliée dont le caractère fulgurant laisse les Jordaniens abasourdis. Partagés entre la déception et la colère ceux-ci, à l'exemple de leur roi, ne tardent pas à vouloir tourner une si funeste page.

III. LE CADRE ECONOMICO - POLITIQUE

3.1 L'ECONOMIE ACTUELLE

Ce petit pays, faiblement peuplé, sans frontières stables, est très étroitement soumis à son voisinage. La création de l'Etat d'Israël provoque une rupture de ses débouchés traditionnels directs sur la Méditerranée par le port de Haïfa. La guerre de 1967 entraîne pendant huit ans la fermeture du canal Suez et le trafic du port d'Aqaba doit contourner l'Afrique. Les voies terrestres sont tributaires des voisins arabes : Syrie, Iraq, Arabie Saoudite. Il faut compter aussi avec de constantes incertitudes sur les mouvements de population et le volume de la force de travail. Le pays a dû absorber les vagues successives de réfugiés palestiniens jusqu'au lendemain de la guerre du golfe, avec le retour des palestiniens établis au Koweït. En même temps, la population active la plus qualifiée a été attirée par les pays pétroliers voisins et, paradoxalement, la Jordanie a eu recours, pendant des années, à une main-d'œuvre étrangère de remplacement.

D'inquiétantes incertitudes pèsent également sur le niveau des ressources disponibles. Sans ressources pétrolières, la Jordanie n'a pas non plus assez de subsistances. Si les cultures irriguées de la vallée du Jourdain peuvent s'affranchir des excès du climat, il n'en est pas de même pour les cultures sèches des plateaux, où les rendements peuvent varier dans la proportion de 1 à 5. De surcroît, la Jordanie ne dispose que de ressources minières réduites, et l'exploitation des phosphates (6,3 millions de tonnes en 1990 dans les gisements d'El-Hasa, El-Chidiya et El-Abiad) est très dépendante des cours mondiaux. Les ressources en eau, déjà très limitées, se présenteront dans un proche avenir comme une

stricte contrainte, difficilement surmontable. Actuellement, les Jordaniens sont obligés d'utiliser l'eau fossile des nappes souterraines.

Dans ces conditions, l'économie jordanienne est le type même d'une économie assistée. L'aide financière étrangère est indispensable : elle est fournie par les pays arabes voisins, notamment les pays pétroliers de la péninsule Arabique qui, au cours de la décennie 1980, ont alimenté les finances jordanienes de 1,5 milliards de dollars par an. La Jordanie compte également sur les apports en devises des travailleurs expatriés qui au cours de la même période, ont procuré une somme équivalente. Ces ressources sont évidemment très fluctuantes et liées à l'évolution politique régionale. Si la guerre civile libanaise et la guerre irako-iranienne ont profité à la Jordanie en faisant d'Aqaba un grand port régional, le pays principal partenaire commercial de l'Iraq, subit de plein fouet les contrecoups de la guerre du Golfe. L'endettement s'est considérablement gonflé : il représente deux fois la valeur du produit national annuel.¹⁰

L'instabilité géopolitique régionale, processus de paix atone, gesticulations irakiennes sur fond d'embargo, et la maladie du roi ont contribué à forger l'image d'une Jordanie hésitante, peu sûre de son avenir et des choix économiques. La vitrine avenante de l'économie jordanienne, dont témoignent les chiffres couramment admis, n'est sans doute pas aussi attrayante qu'il y paraît. Ainsi, en place d'une croissance soutenue légèrement supérieure à 5 % l'an la réalité enregistre depuis 1996 une progression de son PIB inférieur à l'accroissement démographique. Pourtant, la mise en place du programme d'ajustement structurel sous les auspices du FMI s'est traduite par d'incontestables résultats : l'endettement extérieur s'est trouvé réduit de 7,6 milliards de dollar en 1990 à 6,6 milliards à la fin de 1997, les déficits budgétaires sont sous contrôle, la monnaie s'est stabilisée par rapport au dollars et l'inflation a considérablement marqué le pas (3 % en 1997)¹¹. Mais ces résultats se sont accompagnés d'effets dommageables, qu'il s'agisse du niveau élevé des taux d'intérêt, du chômage en hausse ou de l'accroissement de la pauvreté. Ainsi, 45 % des familles percevraient moins de 150 dinars jordaniens par mois et 27 % vivraient en dessous du seuil de pauvreté absolue fixé à 119 dinars (175 dollars). La structure des comptes extérieurs, la volatilité des flux de capitaux continuent de montrer une extrême vulnérabilité à l'endroit des aléas politiques. Ainsi, la tension en Israël et

¹⁰ 2001 hachette Multimédia / Hachette Livre, Economie, Jordanie.

¹¹ Georges Marian - Jordanie, porte-à-faux, Bilan du monde Edition 2001.

l'enlisement du processus de paix israélo-palestinien ont eu un impact négatif sur l'investissement étranger. De plus, l'embargo décrété contre l'Irak et les relations complexes entretenues par Amman avec les monarchies du Golfe dans les années qui ont suivi la libération du Koweït se sont traduit par la fermeture de marchés importants. Enfin, le tourisme, composante essentielle de l'activité économique (244 millions de dollars au premier semestre 1998), est lui aussi, très sensible à l'instabilité géopolitique régionale.

3.2 LES RELATIONS AVEC LES PAYS VOISINS

Ces périlleux exercices du roi Hussein ne sont pas sans influencer la politique étrangère du royaume. Autant que l'étendue de ses relations avec l'Irak, favorisées par la nécessité dans laquelle se trouve celui-ci de disposer de la profondeur stratégique de la Jordanie dans la guerre contre l'Iran, le rapprochement jordano-palestinien entamé à partir de 1982 irrite la Syrie. Elle a différentes manières de la faire savoir, qui ne sont pas toutes diplomatiques, plusieurs attentats anti-jordaniens à Amman ou à l'étranger du mois d'octobre à décembre 1983 et de mars à avril 1985, lui sont parfois imputés quand ils ne sont pas revendiqués par des organisations palestiniennes comme le groupe Abou Nidal opposé à ces démarches. L'accord d'Amman du 11 février 1985 fait monter la tension. Cependant, la formation d'un nouveau gouvernement, sous la présidence d'un ancien Premier Ministre, Zaid Rifaï, réputé proche de la Syrie, apaise les esprits. Celui-ci s'est fait l'avocat d'une réconciliation avec le régime de Damas depuis que les relations Syro-jordaniennes sont entrées dans une phase critique en 1980. Le 12 novembre, le Premier Ministre est en visite en Syrie ; la réconciliation paraît d'autant mieux engagée que l'accord jordano-palestinien est progressivement mis en sommeil. Un rapprochement entre Amman et Damas permettrait au roi Hussein de jouer les médiateurs entre la Syrie et l'Irak, comme on le souhaite alors à Bagdad. La visite officielle du souverain à Damas est l'aboutissement de ces efforts. Il y fait d'importantes concessions au général Hafez al-Assad, d'abord en admettant publiquement que les Frères musulmans syriens ont effectivement mené des actions contre son régime à partir du royaume Hachémite et en assurant que cela ne se reproduira plus, puis, en reconnaissant implicitement le rôle de la Syrie au Liban. Ce rapprochement, qui permet d'entretenir une certaine dynamique de la percée diplomatique en cours au Proche-Orient, souci constant du roi Hussein, supprime également la menace que l'hostilité de Damas fait peser sur la sécurité de royaume. Dès

lors, les relations jordano-syriennes progresseront normalement, sans à-coups (le président Assad se rend à Amman, en mai 1986), ponctuées de déplacements renouvelés du roi Hussein dans la capitale syrienne, dans l'espoir de favoriser une clarification des rapports entre l'Irak et la Syrie (rencontre secrète des deux chefs d'Etat, quelque part en Jordanie, le 27 avril 1987). L'Egypte bénéficie, aussi, de cette volonté du roi Hussein de ressouder les rangs arabes. Quelques échanges ministériels et la conclusion d'une série d'accords sont les prémisses du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Le président Moubarak se rend à Amman pour donner un contenu concret à ces retrouvailles, en dépit des critiques qu'elles soulèvent dans le monde arabe. La coopération bilatérale s'organise et la concertation politique se développe, facilitée par le fait que l'Irak et l'Egypte sont, par ailleurs, engagés dans la même voie. La reprise des relations entre la Jordanie et la Libye (23 septembre 1987), rompues en février 1984 à la suite de la mise à sac et de l'incendie de l'ambassade jordanienne à Tripoli, s'inscrit dans cette même perspective de renforcement de la solidarité arabe avant la tenue du sommet extraordinaire d'Amman (8 novembre 1987), consacré à la guerre du golfe. Ce réseau d'alliances arabes constituées patiemment par le souverain Hachémite, même si certaines demeurent conjoncturelles, lui permet de garder sa place dans le jeu proche oriental, tout en prenant, si nécessaire, ses distances. La rencontre d'Akaba entre Yasser Arafat, Hosni Moubarak et le roi Hussein, malgré la rupture du 31 juillet et avant même la déclaration d'indépendance du 15 novembre, renforce quel que soit le tour pris par les relations jordano-palestiniennes, la constitution d'un axe arabe modéré autour de la Jordanie, de l'Egypte, de l'Irak et de l'O.L.P.

3.3 LE SYSTEME POLITIQUE ACTUEL

La constitution, qui régit actuellement le vie politique et institutionnelle du Royaume, a été promulguée le 1^{er} janvier 1952. Elle remplace la constitution de 1947, l'institution de deux chambres qui elle-même avait succédé à la loi organique de 1928. La constitution jordanienne est même remplacée le 29 mars 1958 par la constitution de l'Union Arabe, censée incarner la nouvelle entité que viennent de créer les royaumes Hachémites de Jordanie et d'Irak. L'expérience sera, il vrai, de courte durée et abandonné dès la chute de Fayçal II à Bagdad, le 14 juillet 1958. L'occupation israélienne de la Cisjordanie en juin 1967 met ensuite la constitution entre parenthèses, les élections de 1971 sont annulées, la chambre des députés dissoute le 23 novembre 1974. En février

1976, un amendement constitutionnel ajourne les élections législatives, une Chambre consultative remplace la chambre des députés en 1978. L'assemblée est restaurée en 1984 mais aucune élection générale n'est organisée. En 1989, en vertu d'une série d'amendements constitutionnels (traduisant dans les faits la rupture avec la Cisjordanie, annoncée à l'été 1988), cet obstacle majeur est levé, les lois d'exception sont gelées, selon l'expression officielle. En 1990, l'année suivante, une charte nationale établit le calendrier du retour au multipartisme et en 1993 la constitution est globalement rétablie dans le royaume. L'une des grandes nouveautés de la dernière loi fondamentale est politique : elle institue en effet la responsabilité gouvernementale devant la chambre des députés. Elle entend également limiter les pouvoirs du monarque en exigeant par exemple que les traités qu'il signe soient ratifiés par les deux Chambres.

Il est vrai toutefois que les deux scrutins législatifs qu'a vécu la Jordanie depuis la rupture entre Amman et la Cisjordanie ont considérablement modifié le comportement politique et social des habitants du royaume. Malgré l'émergence d'un esprit de citoyenneté, les jordaniennes et les jordaniens restent fidèles à leur souverain. En renouant avec le processus électoral en 1989, puis avec le multipartisme en 1992-1993, la Jordanie a pratiquement accompli une révolution intérieure. Une révolution en douceur, marquée par la démocratisation de la vie politique. Le système politique jordanien bénéficie d'un cadre constitutionnel précis, la loi fondamentale garantit bon nombre de droits démocratiques, qui aujourd'hui commencent véritablement à prendre corps : les libertés d'expression et d'association, la reconnaissance de la liberté de la presse, d'opinion, de réunion et de regroupement syndical et partisan. Elle consacre aussi le droit de propriété et mieux encore, elle pose le principe de l'égalité politique et sociale des femmes et des hommes qui ainsi que le multipartisme ont trouvé à s'incarner depuis le début de 1990.

Le système politique de la Jordanie est la monarchie parlementaire, le roi en est le chef de l'Etat. Il est l'un des négociateurs les plus habiles et l'un des politiques sans doute le plus lucide du Proche Orient arabe. Il partage la responsabilité, le pouvoir législatif avec les deux chambres du Parlement, le Sénat, dont il nomme lui même les 40 membres, et la chambre des Députés, qui comprend 80 membres élus au suffrage universel direct et secret tous les 4 ans. Le roi exerce le pouvoir exécutif par l'intermédiaire d'un gouvernement dont tous les membres lui jurent fidélité avant de devenir responsables devant le parlement, de la conduite des affaires.

L'administration dépend elle aussi directement de l'exécutif, qui nomme les gouverneurs de province du pays et les maires des communes. Les juridictions séculières sont en effet présidées par des magistrats indépendants. Des Cours religieuses existent également et opèrent en vertu du droit canon des confessions qu'elles représentent, musulmane et chrétienne. Mais aujourd'hui encore 18 mandats de députés sur 80 sont automatiquement attribués à quatre groupes : les chrétiens 9 sièges, les bédouins 6 sièges, les Circassiens 2 sièges et pour les Tchétchènes 1 siège. Les autres sièges de députés vont à la communauté musulmane. Aucune de ces minorités ne pèse en réalité le poids humain de ce privilège électoral. A titre d'exemple, les chrétiens ont droit à une représentativité de 11 % des sièges au parlement avec 9 sièges réservés sur 80, alors qu'il ne représentent que 6 % à peine de la population. Nombre d'entre eux ont même été nommés au sein des gouvernements du royaume depuis 1947.

CONCLUSION

La Jordanie est un pays sur la péninsule arabique au sud, plus exactement situé à l'est du fleuve Jourdain. Il compte 4,9 millions d'habitants dont 700.000 émigrés. Près de 70 % de la population est urbaine, et la même proportion est d'origine palestinienne. 90 % des habitants sont musulmans sunnites, mais on trouve aussi un certain nombre de chrétiens. La Jordanie est très curieusement, mais en apparence seulement, dans une périlleuse situation pour un si petit pays, et la guerre de Palestine a profondément modifié le profil de l'Etat. En décembre 1948, Abdallah a pris le titre de roi de Jordanie, en avril 1949, le nom du pays devient Royaume Hachémite de Jordanie.

La guerre des six jours a des conséquences catastrophiques pour la Jordanie, le royaume se trouve amputé de la Cisjordanie soit 5,7 % du territoire jordanien. Menacé par les fedayins entre juin 1967 et 1970, le pouvoir liquide la présence armée palestinienne entre septembre 1970 (septembre noir) et en juin 1971, et pendant la guerre d'octobre 1973, à laquelle la Jordanie ne participera pas.

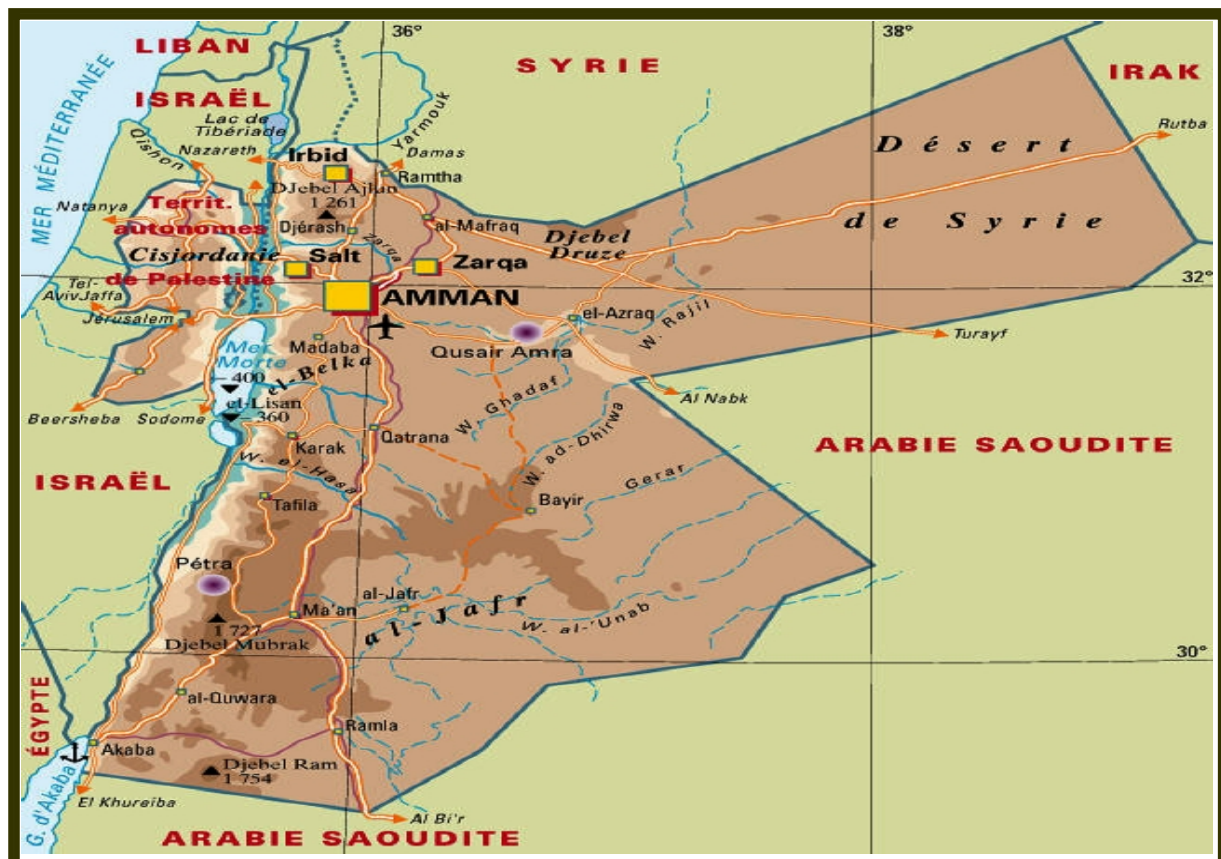
Les dirigeants politiques sont partagés en deux courants : l'un favorable à un repli sur la Transjordanie, l'autre qui n'a pas abandonné des ambitions plus vastes. Le choix est

d'autant plus ardu que les visées territoriales affirmées d'une partie de la droite israélienne sur la Rive est du Jourdain sont connues, et que l'impasse ne peut conduire qu'à un nouveau conflit. Pour le souverain Hachémite, il y va de la survie même du royaume : la non-résolution du problème palestinien risquerait d'accélérer les plans de palestinisation de la Jordanie et de la déstabilisation de l'Etat le plus fragile du Proche-Orient.

Considérée comme un régime arabe modéré, alliée de Washington, la monarchie n'en a pas moins pris position contre les accords de camp David. Surtout, elle a soutenu l'Irak dans son conflit avec l'Iran puis dans la guerre du Golfe, suscitant un refroidissement de ses relations avec Washington et une quasi rupture avec l'Arabe saoudite. La signature de la paix avec Israël le 26 octobre 1994, a provoqué la rupture avec le pouvoir irakien, et un rapprochement avec les Etats-Unis. La situation du pays est fragile et dépend de l'aide américaine et des pays arabes voisins, notamment les pays pétroliers.

Annexe I

La carte de la Jordanie



BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

1.1 Ouvrage de base

- Allan Gresh-Domonique Vidal ; les 100 portes du Proche-Orient pages 178
- Naffit Thomas ; Economic and socio-demographic factors of instability in the Middle-East and their relations to water issue, édition R.A Cossa et ph, Washington, 1984
- Georges Marian ; Jordanie, porte-à-faux, bilan du Monde, Edition 2001
- Y Ves Lacoste, Dictionnaire de géopolitique ; Jordanie, Edition à jour
- 2001 Hachette Multimédia/ hachette livre ; géographie physique, Jordanie
- Les Guides Blues-hachette, 1979 ; la cadre phisique general
- Xavier Baron ; Proche-Orient, du refus à la paix, pages230-234

1.2 Ouvrage généraux

- Gérard chaliand, jean-Pierre Ragen ; Atlas Strategique, Géopolitique des nouveaux rapport de forces dans le Monde Atlas Strategique
- Lemarchand Philipe ; Atlas géopolitique du Moyen-Orient et du monde arabe, Edition Complexe, Tournai, 1994

2. Articles

2.1 Article électronique

- "Le Monde" (www.lemonde.fr)